



PLAN DE **TRANSITION ÉCOLOGIQUE**



TABLE DES MATIÈRES

NUMÉRO DE PROJET

2452

CLIENT

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

DATE

17 mars 2026

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Laurence Châtelois, M. Management et DD.
Chargée de projets
450 536-0422
laurence.chatelois@nature-action.qc.ca

Roxane Martin-Herbeuval, M. Sc. Env.
Chargée de projets adjointe
450 536-0422
roxane.martin-herbeuval@nature-action.qc.ca

DOCUMENT PRÉPARÉ PAR

Roxane Martin-Herbeuval, M. Sc. Env.
Chargée de projets adjointe

MISE EN PAGE PAR

Service des communications,
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

LISTE DES FIGURES i

LISTE DES ACRONYMES ii

GLOSSAIRE iii

MOT DU CONSEIL MUNICIPAL 1

PORTRAIT SOMMAIRE DE
SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC 2

QU'EST-CE QU'UN PLAN
DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE? 3

L'ÉLABORATION DU PLAN
DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE 4

LES COMPOSANTES DU PLAN
DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE 5

- La vision 5
- Les orientations 5
- Les objectifs, les indicateurs
et leurs cibles 5
- Les actions 6

1 ORIENTATION GOUVERNANCE7

- 1.1** Réduire l'impact environnemental des événements organisés par la Ville7
- 1.2** Promouvoir les réussites et les initiatives locales en matière de transition écologique8
- 1.3** Intégrer des pratiques de durabilité dans l'ensemble des directions municipales8
- 1.4** Renforcer la gouvernance participative9
- 1.5** Mettre en oeuvre des solutions novatrices et inspirantes en matière de développement durable.....9

2 ORIENTATION ENVIRONNEMENTALE..... 10

- 2.1** Réduire la consommation d'eau potable sur le territoire 10
- 2.2** Accroître la résilience climatique du territoire 11
- 2.3** Identifier, protéger et mettre en valeur les milieux naturels et espaces verts sur le territoire 12
- 2.4** Intégrer la gestion durable des eaux dans la planification du développement urbain 13
- 2.5** Soutenir l'adoption d'énergies renouvelables par les citoyens et les industries, commerces et institutions (ICI) 14

3 ORIENTATION SOCIALE.....14

- 3.1** Garantir l'accessibilité pour tous à la nature..... 14
- 3.2** Développer une meilleure compréhension collective des enjeux environnementaux 15
- 3.3** Renforcer la sensibilisation et l'éducation sur la gestion responsable des matières résiduelles 16
- 3.4** Encourager et développer une mobilité active, durable et inclusive sur le territoire..... 17
- 3.5** Augmenter la qualité et la diversité des aménagements urbains 17

4 ORIENTATION ÉCONOMIQUE..... 18

- 4.1** Soutenir les pratiques d'affaires écoresponsables, sociales et solidaires 18
- 4.2** Valoriser les dynamiques économiques locales 19
- 4.3** Renforcer l'attraction et la rétention d'entreprises ancrées dans les valeurs de durabilité 20

CONCLUSION 21

RÉFÉRENCES22

LISTE DES FIGURES

Figure 1 – L’élaboration du plan de transition écologique 4

LISTE DES ACRONYMES

ICI	Institutions, commerces et industries
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
MRC	Municipalité régionale de comté
NAQ	Nature-Action Québec
PDD	Politique de développement durable
PME	Petites et moyennes entreprises
PTE	Plan de transition écologique

GLOSSAIRE

Sauf indication contraire, les définitions suivantes sont tirées de la Vitrine linguistique de l'Office québécois de la langue française (2026).

Développement durable

Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

Écofiscalité

Ensemble des instruments économiques, ou mesures fiscales, visant à décourager les activités nuisibles sur l'environnement, à favoriser les pratiques écologiquement responsables et à stimuler l'innovation. L'écofiscalité s'appuie sur le principe de l'utilisateur-payeur, selon lequel une entreprise ou un individu doit assurer les coûts liés à l'utilisation qu'il fait d'une ressource ou d'un service public, et le principe du pollueur-payeur, selon lequel un pollueur (généralement une entreprise ou une compagnie) doit assurer les coûts liés à la prévention et à la lutte contre la pollution qui résulte de ses activités.

Écoresponsabilité

Ensemble de comportements qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable. Parmi les comportements écoresponsables les plus connus, citons le recyclage, le compostage, l'utilisation des transports collectifs et actifs, ainsi que l'achat de produits écologiques, locaux et biologiques. (ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, 2026)

Espace vert

Ensemble des parcs et jardins aménagés en milieu urbain.

Gouvernance participative

Système de gouvernance dans lequel la communauté citoyenne participe activement aux processus de prise de décision et joue un rôle dans l'élaboration des politiques, des programmes et des initiatives publiques. (IdeaScale, 2024).

Îlot de chaleur

Zone urbaine où une élévation de température accrue est observée en raison du recouvrement excessif des surfaces par des matériaux conservant la chaleur, tels que l'asphalte et les surfaces foncées, créant ainsi une différence de température marquée avec les zones environnantes.

Infrastructures vertes	Contrairement aux infrastructures grises (ex. bassin de rétention, barrages, digues, réseaux d'égouts) issues de matériaux inertes comme le béton et l'acier, les infrastructures vertes sont un ensemble d'espaces naturels ou renaturalisés terrestres (ex. toitures et parois verticales végétalisées, jardins de pluie, noues végétalisées, arbres urbains, haies) qui sont conservés ou aménagés pour leurs services écosystémiques, tels que conserver la biodiversité, atténuer les inondations et les débordements de réseaux d'égouts, améliorer la qualité de l'eau, recharger les nappes phréatiques, offrir de l'ombre, réguler la température ambiante, améliorer l'isolation thermique des bâtiments, réduire l'exposition au bruit ou au vent, puis améliorer la qualité de l'air (Chemins de Transition, 2023).
Mobilité active	Déplacement axé sur l'utilisation de moyens de transport faisant principalement appel à l'énergie fournie par l'effort physique, tel que la marche, le vélo, la planche à roulettes, etc.
Milieux naturels	Un milieu naturel est un espace où la biodiversité et les processus écologiques sont préservés, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas été altérés de façon permanente ou à long terme par les activités humaines. Il conserve sa capacité de se régénérer, et la présence humaine ne modifie pas le paysage de manière importante. Il y a des milieux naturels terrestres comme les forêts et les prairies et des milieux naturels aquatiques comme les rivières, les lacs et les milieux humides.
Résilience climatique	Capacité d'un territoire, d'une infrastructure, d'un écosystème ou d'une population à retrouver un fonctionnement et un développement normaux après avoir subi un épisode climatique de haute intensité (ex. : vague de chaleur extrême, précipitation intense).
Restauration écologique	Opération visant à remettre dans un état proche de son état d'origine un écosystème terrestre ou aquatique altéré ou détruit généralement par l'action de l'humain.
Services écosystémiques	Avantages matériels (ex. production de biens directement consommables, l'autoépuration des eaux, la stabilisation des sols ou la pollinisation) ou immatériels (ex. activités récréatives ou culturelles) liés à des processus naturels.
Transition écologique	Transformation sociétale d'un modèle de production et de consommation non soutenable, priorisant la croissance économique, vers un modèle qui respecte les limites de la planète (Chemins de Transition, 2022).

Transport actif

Mode de transport qui consiste à utiliser sa propre énergie pour se déplacer, comme la marche et le vélo.

Transport collectif

Mode de transport alternatif à l'usage individuel de l'automobile, comme le covoiturage et le transport en commun mis à disposition du public (autobus, métro, train, navette, taxi, etc.).

MOT DU MAIRE

Avec ce tout premier Plan de transition écologique, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac se dote d'une vision claire pour agir concrètement et poser les bases d'un avenir plus durable, résilient et respectueux de l'environnement. Ce document structurant guidera les initiatives de la Ville en matière de transition écologique et soutiendra l'évolution de nos pratiques afin d'intégrer le développement durable au cœur de nos actions et de nos décisions.

Issu de notre Politique de développement durable, adoptée en 2025, ce plan présente une série de mesures et d'actions concrètes que la municipalité mettra en œuvre au cours des cinq prochaines années. Il accompagnera également l'ensemble de nos équipes municipales, de même que les élus, dans le développement d'un réflexe d'écoresponsabilité, en intégrant des considérations environnementales dans la planification de chacun de nos projets.

À terme, ce plan nous permettra, entre autres, de réduire notre empreinte environnementale, de renforcer la résilience climatique de notre milieu urbain, de mieux protéger et mettre en valeur nos milieux naturels, de favoriser une mobilité active et inclusive sur le territoire, ainsi que d'améliorer la qualité et la diversité de nos aménagements urbains. Il contribuera également à ancrer des pratiques durables à l'échelle de l'ensemble de l'organisation.

Je tiens à remercier les citoyennes et citoyens qui ont contribué à la démarche en participant au sondage, nous permettant ainsi de cibler les actions prioritaires de ce plan. Je souligne également le précieux travail d'accompagnement de l'organisme Nature-Action Québec tout au long des différentes étapes, de même que celui des membres de la Commission de l'environnement.

Qu'il s'agisse des citoyens, des commerçants ou des organismes, l'ensemble de la communauté marthelacquoise est invitée à prendre part à cette démarche de transition écologique afin d'assurer la pérennité de nos milieux de vie qui nous tiennent à cœur et que nous souhaitons préserver pour les générations futures.



François Robillard
f.robillard@vsmsll.ca

PORTRAIT SOMMAIRE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

La ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est située dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Deux-Montagnes dans les Laurentides. Bordée par le lac des Deux Montagnes, elle offre un accès privilégié à la nature et un cadre idéal pour la pratique de plusieurs activités de plein air, dont les sports nautiques, le cyclisme et la randonnée. D'une superficie d'un peu plus de 12 kilomètres carrés (km²), la ville comptait 21 716 marthelacquoises et marthelacquois en 2024. Cette population est d'ailleurs en constante croissance, ce qui soulève différents enjeux de développement et d'urbanisation dans un cadre de vie résolument axé sur la nature.

Cette croissance démographique combinée au développement du milieu urbain, à l'intensification et à la fréquence des événements climatiques extrêmes engendrent des pressions majeures sur le territoire et exposent les aires naturelles à d'importants défis de préservation. En tant qu'acteur clé dans la transition écologique, la Ville est consciente du rôle qu'elle doit jouer et des efforts qu'elle doit déployer en matière de protection environnementale.

QU'EST-CE QU'UN PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE?

La transition écologique correspond à une transformation profonde de notre société, qui consiste à passer d'un modèle de production et de consommation non viable à un modèle qui tient compte des limites des écosystèmes naturels (Chemins de Transition, 2022). Cette évolution demande de revisiter nos modes de consommation et de développement économique, notre rapport à la nature et notre manière de vivre-ensemble. L'objectif est d'harmoniser les besoins humains et le développement du territoire avec la préservation des milieux naturels et des ressources qui les composent.

Le plan de transition écologique (PTE) de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac constitue un outil stratégique destiné à guider la planification, les décisions et les initiatives municipales pour un développement durable, résilient et respectueux de l'environnement. Il présente l'ensemble des actions et mesures envisagées par la municipalité, avec l'appui de sa collectivité, pour atteindre ses objectifs, réduire son impact environnemental et améliorer la qualité de vie de sa population. En adoptant une démarche de transition écologique, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac affirme sa volonté de répondre aux besoins actuels de sa communauté sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

La transition écologique est un processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations et de protection de l'environnement. Elle intègre harmonieusement les quatre (4) grandes orientations suivantes :

1. L'orientation gouvernance

Concerne la façon dont les décisions sont prises et appliquées. Elle inclut la collaboration entre les différents acteurs du milieu, la transparence, la planification, le suivi des actions et la mise en place de mécanismes pour assurer une transition cohérente, juste et exemplaire.

2. L'orientation environnementale

Regroupe les actions visant à protéger l'environnement et les ressources naturelles. Cette orientation inclut également la lutte et la résilience vis-à-vis les changements climatiques et veille à l'amélioration des milieux de vie pour tous les êtres vivants.

3. L'orientation sociale

Porte sur les comportements, les modes de vie et les valeurs de la société. Les actions de cette orientation visent à encourager des pratiques plus durables, à développer une culture écologique commune et à favoriser l'équité sociale et le vivre-ensemble dans la transition.

4. L'orientation économique

Cette dimension s'intéresse aux activités économiques et à leurs impacts sur la consommation et le bien-être matériel. Elle concerne, entre autres, les pratiques d'affaires durables, éthiques et innovantes.

L'ÉLABORATION DU PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Après l'adoption d'une Politique de développement durable (PDD) en 2025, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a entrepris d'élaborer un PTE afin de structurer et d'opérationnaliser la mise en œuvre de sa Politique. La démarche entourant le PTE a donc débuté en 2026 et a été coordonnée par la Ville et son partenaire, Nature-Action Québec (NAQ). Entre janvier et mars 2026, des rencontres fréquentes entre les membres de l'équipe de travail ont eu lieu afin d'élaborer un PTE à la fois réaliste et ambitieux. Différentes étapes ont mené à l'adoption du PTE de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac (voir figure 1 ci-dessous).

ÉTAPE 1 : DÉMARRAGE DU PROJET

- Rencontre de l'équipe de travail;
- Retour sur la vision, les orientations, les champs d'activité et la portée de la PDD adoptée en 2025.



ÉTAPE 2 : ÉLABORATION DES OBJECTIFS DU PTE

- Retour sur le diagnostic de développement durable réalisé dans le cadre de la PDD;
- Définition et élaboration des objectifs.



ÉTAPE 3 : ÉLABORATION DES ACTIONS, DES INDICATEURS ET DES CIBLES

- Identification des actions;
- Choix des indicateurs de suivi;
- Priorisation et bonification des actions auprès de la population à l'aide d'un sondage;
- Identification des valeurs de référence et des cibles par la Ville.



ÉTAPE 4 : ADOPTION

- Adoption finale du PTE par le conseil de la Ville. Définition et élaboration des objectifs.

Le PTE répond principalement aux différents enjeux et défis identifiés dans un diagnostic de développement durable. En effet, en 2025 et dans le cadre de l'élaboration de sa PDD, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et son collaborateur NAQ ont réalisé un diagnostic approfondi, lequel a permis d'identifier les forces et les faiblesses du territoire et de la Ville en matière de résilience écologique et de développement durable.

LES COMPOSANTES DU PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le PTE est composé d'une vision, d'orientations, d'objectifs, d'indicateurs et de cibles, et enfin, d'actions.

Une fois la vision et les orientations définies, c'est à partir d'une banque de composantes proposées par NAQ – incluant des objectifs, des indicateurs, des cibles et des actions – que la Ville a procédé à une évaluation de la pertinence et de la faisabilité des propositions afin d'identifier celles étant les mieux alignées avec ses priorités et ses capacités. Lorsque nécessaire, elle a également formulé des composantes complémentaires plus adaptées à son contexte.

La vision

Le PTE fixe donc des orientations et des objectifs à long terme, basés sur une vision qui respecte les principes de la transition écologique. Avec l'aide de l'équipe de travail de la PDD, une vision sur 10 ans a été définie :

« En 2035, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, en synergie avec l'ensemble de sa communauté, offre un cadre de vie équitable et durable grâce à la mise en oeuvre d'actions concrètes fondées sur les meilleures pratiques. Elle rayonne comme un modèle d'harmonie entre la nature et l'environnement urbain. »

Les orientations

Quatre orientations, soit gouvernance, environnementale, sociale et économique ont été retenues par la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Ces quatre orientations stratégiques ont une

portée de 10 ans. Elles permettent de regrouper des objectifs et des actions qui relèvent d'une même sphère de la transition écologique.

À travers ces orientations, le PTE de Sainte-Marthe-sur-le-Lac présente un total de 18 objectifs, lesquels regroupent 78 actions concrètes.

Les objectifs, les indicateurs et leurs cibles

À partir des quatre orientations stratégiques définies, la Ville a choisi des objectifs pour les cinq prochaines années. Chaque objectif est associé à l'une des orientations. C'est en atteignant ses objectifs que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pourra mesurer l'ampleur des changements ainsi que les retombées positives de la mise en oeuvre des actions contenues dans le PTE. Conséquemment, les objectifs choisis sont de type SMART, c'est-à-dire qu'ils sont spécifiques, mesurables par le biais d'indicateurs, atteignables, réalistes et temporellement réalisables. Les indicateurs, choisis en fonction de leur spécificité avec l'objectif qu'ils évaluent, sont des unités de mesure qui permettront d'évaluer le progrès accompli sur une période donnée et pour un objectif donné.

Pour chaque indicateur, des cibles à atteindre d'ici les cinq prochaines années ont été établies à partir de données de référence. Les références, qui servent d'ancrage aux cibles, sont des mesures prises au temps zéro, soit principalement entre 2023 et 2025, et ce n'est qu'en ayant connaissance des données de référence que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pourra viser des cibles

ambitieuses, mais atteignables. Par conséquent, dans certains cas, des références restent à obtenir ou à calculer au moment de mettre sous presse le document. Certaines cibles seront donc fixées en début de parcours. L'atteinte des cibles témoigne d'un progrès significatif, de sorte qu'elle est associée à l'atteinte de l'objectif auquel elle est associée.

Les actions

Le cœur du PTE est composé d'actions, qui sont autant de moyens que la Ville et ses concitoyennes et concitoyens se donnent pour atteindre ses cibles, et par le fait même, ses objectifs. La liste d'actions n'est pas limitative, et si l'opportunité de réaliser une action non inscrite dans le PTE, mais permettant d'atteindre un objectif se présentait dans les années à venir, la Ville la saisirait.

Désirant intégrer la collectivité dans l'élaboration du PTE, la Ville a organisé, en février 2026, une consultation publique par le biais d'un sondage en ligne afin d'impliquer la communauté citoyenne dans le processus de détermination et de priorisation des actions. Au total, 531 réponses individuelles au sondage ont été enregistrées. Les actions ressorties comme prioritaires sont identifiées d'un astérisque (*) dans les prochaines sections du PTE. Parmi les thématiques abordées en commentaires par les participantes et participants au sondage, ce sont la préservation des espaces verts et la plantation d'arbres, la gestion responsable de l'eau potable, ainsi que l'amélioration des infrastructures de marche et de vélo qui sont ressorties comme les plus marquantes.

1. ORIENTATION GOUVERNANCE

« Une administration municipale transparente qui fait preuve de leadership et de cohérence à travers ses décisions et ses pratiques dans une perspective de développement durable. »

L'orientation gouvernance comprend cinq objectifs, soit :

- Réduire l'impact environnemental des événements organisés par la Ville;
- Promouvoir les réussites et les initiatives locales en matière de transition écologique;
- Intégrer des pratiques de durabilité dans l'ensemble des directions municipales;
- Renforcer la gouvernance participative;
- Mettre en oeuvre des solutions novatrices et inspirantes en matière de développement durable.

1.1 Réduire l'impact environnemental des événements organisés par la Ville

Les activités organisées par la Ville peuvent entraîner diverses pressions sur l'environnement, notamment par la consommation d'énergie, les déplacements, les bruits et la production de matières résiduelles. Sans mesures adéquates, ces impacts peuvent accentuer la pollution et augmenter les émissions de gaz à effet de serre, tout en ajoutant une pression évitable sur les ressources. L'adoption de pratiques écoresponsables permet ainsi de limiter ces effets, de protéger la qualité de vie de la collectivité et de renforcer le rôle exemplaire de la Ville en matière de développement durable.

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Nombre de guides et politiques d'événements écoresponsables	0	2
Nombre d'activités municipales annuelles bénéficiant de bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles	2	3

ACTIONS
Standardiser les infrastructures durables *
Former des bénévoles ou « brigades vertes » pour guider le public
Intégrer le critère d'utilisation de la vaisselle réutilisable ou compostable dans les services d'approvisionnement de la Ville
Élaborer et adopter une politique d'événements écoresponsables
Créer un guide d'événements écoresponsables interne incluant une grille d'indicateurs à cocher et applicable aux organisateurs, aux participants et exposants

1.2 Promouvoir les réussites et les initiatives locales en matière de transition écologique

La mise en valeur des réussites et des initiatives locales en matière de transition écologique permet de renforcer l'engagement de la communauté et de soutenir l'adoption de pratiques durables. En partageant des exemples concrets issus du territoire, la Ville encourage l'innovation, inspire d'autres acteurs à agir et crée un effet d'entraînement positif. Cette démarche contribue également à reconnaître les efforts déjà réalisés et à consolider une culture collective de la durabilité.

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Nombre d'initiatives locales en transition écologique communiquées annuellement	4	8

ACTIONS

Publier des portraits d'acteurs locaux engagés dans une section dédiée sur le site de la Ville

Publier des bilans annuels des initiatives locales et de leurs retombées *

1.3 Intégrer des pratiques de durabilité dans l'ensemble des directions municipales

L'intégration de pratiques de durabilité dans l'ensemble des directions municipales permet d'assurer une approche cohérente et uniforme de la transition écologique au sein de l'administration. Cette démarche contribue également à instaurer une culture interne proactive, où chaque direction participe activement à l'atteinte des objectifs collectifs de durabilité.

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Nombre de formations offertes par la ville à ses employés sur des thématiques en matière de durabilité par année	0	4
Nombre d'initiatives de pratiques durables dans l'ensemble des directions municipales	2	5

ACTIONS

Publier des guides basés sur les meilleures pratiques de durabilité pour les services municipaux

Créer des indicateurs simples pour suivre les progrès *

Former les employés municipaux aux approches innovantes en durabilité

Consulter les équipes afin qu'elles proposent des idées de projets durables dans leur service

1.4 Renforcer la gouvernance participative

Le renforcement de la gouvernance participative permet d'impliquer davantage la population et les acteurs locaux dans la conception et la mise en oeuvre des projets municipaux ayant des impacts directs sur la communauté. Cette approche contribue également à une meilleure compréhension des besoins du milieu et soutient une transition écologique plus inclusive.

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Pourcentage des projets à impacts directs sur la communauté intégrant une approche participative	100 %	100 %
Nombre de rencontre de la Commission en environnement et mise en valeur des espaces verts par année	1	4

ACTIONS
Tenir des ateliers participatifs animés par des comités citoyens ou organisations ayant une expertise en matière de durabilité
Maintenir la Commission en environnement et mise en valeur des espaces verts
Mettre en place des projets collaboratifs et participatifs *

1.5 Mettre en œuvre des solutions novatrices et inspirantes en matière de développement durable

La mise en œuvre de solutions novatrices et inspirantes en matière de développement durable permet à la Ville d'accélérer sa transition tout en améliorant la performance de ses services. En explorant de nouvelles approches et en adoptant des pratiques exemplaires, la Ville stimule l'innovation, optimise l'utilisation de ses ressources et démontre un leadership mobilisateur.

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Pourcentage de projets municipaux intégrant une approche durable novatrice	50 %	75 %

ACTIONS
Inclure des approches novatrices et durables dans les activités des Commissions
Analyser les règlements municipaux pour permettre l'expérimentation
Évaluer systématiquement les projets municipaux sous l'angle de l'innovation et du potentiel de transformation *
Encourager et valoriser les initiatives innovantes et durables de l'administration municipale avec un système de reconnaissance

2. ORIENTATION ENVIRONNEMENTALE

« Un territoire où l'on reconnaît la valeur de la nature dans le développement urbain, préserve les milieux naturels et valorise la végétation en ville, assurant un cadre de vie sain et résilient. »

L'orientation environnementale comprend cinq objectifs, soit :

- Réduire la consommation d'eau potable sur le territoire;
- Accroître la résilience climatique du territoire;
- Identifier, protéger et mettre en valeur les milieux naturels et espaces verts sur le territoire;
- Intégrer la gestion durable des eaux dans la planification du développement urbain;
- Soutenir l'adoption d'énergies renouvelables par les citoyens et les industries, commerces et institutions (ICI).

2.1 Réduire la consommation d'eau potable sur le territoire

La réduction de la consommation d'eau potable sur le territoire repose sur l'adoption de pratiques d'utilisation responsables par l'ensemble de la communauté. En encourageant des comportements durables, la Ville contribue à préserver la durabilité de cette ressource essentielle pour les années à venir.

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Taux de la consommation annuelle d'eau potable par habitant	215 litres / personnes / jour	184 litres / personnes / jour
Nombre de campagnes de sensibilisation ciblant la consommation responsable d'eau potable par année	1	2
Nombre d'outils offerts aux citoyens visant la consommation responsable d'eau potable	2	5
Nombre de suivi du taux de consommation d'eau potable par année	1	2

ACTIONS
Assigner une brigade bleue pour sensibiliser la population
Poursuivre le programme d'aide financière pour l'acquisition citoyenne de barils récupérateurs d'eau de pluie
Mettre en place de nouveaux incitatifs financiers pour encourager l'adoption d'équipements domestiques économes en eau *
Créer un guide de la consommation responsable d'eau potable pour la communauté citoyenne
Déployer une campagne de sensibilisation sur la consommation responsable d'eau potable

2.2 Accroître la résilience climatique du territoire

L'accroissement de la résilience climatique du territoire permet d'adapter le territoire aux effets croissants des changements climatiques. En réduisant la vulnérabilité du territoire face aux épisodes météorologiques extrêmes, cette démarche contribue à protéger la population, à soutenir la sécurité civile et à préserver la santé et la qualité de vie de l'ensemble de la communauté.

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Pourcentage des projets à impacts directs sur la communauté intégrant une approche participative	60 %	80 %
Nombre d'arbres plantés et distribués gratuitement annuellement par la Ville	100	à venir
Nombre d'initiatives réglementaires favorisant la réduction des îlots de chaleur urbains	16	16 ¹
Nombre de plans d'action en lien avec la résilience climatique	0	1

ACTIONS
Soumettre des demandes de subvention dans le cadre des programmes de financement pour la plantation d'arbres
Élaborer un Plan de lutte aux îlots de chaleur et aux précipitations intenses *
Distribuer gratuitement des arbres pour la plantation citoyenne
Poursuivre le programme « une naissance, deux arbres »
Réaliser un projet de lutte aux îlots de chaleur dans un secteur prioritaire
Intégrer des éléments de résilience climatique dans les nouveaux projets d'infrastructure urbaine
Développer des mesures d'écofiscalité pour accroître la résilience climatique du territoire

¹ Suivi de l'application des nouvelles normes en matière d'urbanisme adoptées à l'automne 2025.

2.3 Identifier, protéger et mettre en valeur les milieux naturels et espaces verts sur le territoire

L'identification, la protection et la mise en valeur des milieux naturels et des espaces verts permettent de mieux connaître, préserver et optimiser les atouts écologiques du territoire. En renforçant leur présence et leur valorisation, la Ville souligne la richesse et les services écosystémiques de ces espaces, lesquels constituent un patrimoine naturel collectif.

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Nombre de projets de mise en valeur des milieux naturels et espaces verts réalisés	0	3
Nombre de projets de restauration écologique des milieux naturels réalisés	1	2
Nombre de panneaux éducatifs aménagés dans les parcs et milieux naturels	4	14
Nombre de nouveaux outils réglementaires visant la protection des milieux naturels et espaces verts	0	1

ACTIONS
Réaliser un projet de compensation écologique dans un milieu naturel
Installer des panneaux éducatifs dans les parcs et milieux naturels
Aménager un parcours d'interprétation de la nature dans l'un des parcs nature de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Procéder à la restauration d'un habitat naturel identifié sur le territoire *
Produire un répertoire descriptif des milieux naturels, des parcs et des espaces verts présents sur le territoire
Renforcer le cadre réglementaire entourant l'utilisation des pesticides

2.4 Intégrer la gestion durable des eaux dans la planification du développement urbain

L'intégration de la gestion durable des eaux dans la planification du développement urbain permet d'adopter une approche proactive face aux enjeux hydriques. En identifiant les secteurs les plus vulnérables et en appliquant les principes de gestion intégrée dès la conception des projets, la Ville améliore la performance environnementale de ses infrastructures et réduit les risques liés aux épisodes météorologiques extrêmes.

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Nombre de projets d'aménagement urbain intégrant la gestion durable des eaux pluviales	1	9
Nombre de plans d'action en lien avec la résilience climatique	0	1

ACTIONS
Réaliser des projets d'aménagement urbain intégrant une infrastructure de gestion durable de l'eau de pluie
Identifier les secteurs urbains vulnérables à l'accumulation de l'eau de pluie
Élaborer un plan de lutte aux îlots de chaleur et aux précipitations intenses (2)
Intégrer des infrastructures vertes dans les parcs afin qu'ils contribuent à l'infiltration et à la gestion naturelle des eaux *
Inclure des critères de gestion de l'eau de pluie dans les devis techniques des appels d'offres à projets de développement urbain

2.5 Soutenir l'adoption d'énergies renouvelables par les citoyens et les industries, commerces et institutions (ICI)

Soutenir l'adoption d'énergies renouvelables par les citoyens et les ICI consiste à mieux saisir les enjeux liés à leur utilisation, tout en facilitant l'accès à l'information, aux outils et aux infrastructures nécessaires pour encourager des choix énergétiques alternatifs et durables.

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Nombre d'initiatives favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables	à venir	à venir

ACTIONS
Aménager des infrastructures pour le transport durable et alternatif *
Créer un répertoire des programmes de financement dédiés à l'adoption d'énergies renouvelables
Identifier les leviers, les motivations et les contraintes à l'utilisation d'énergies alternatives et renouvelables sur le territoire

3. ORIENTATION SOCIALE

« Une communauté sensibilisée et consciente de la responsabilité de chaque personne à adopter des gestes responsables contribuant à la préservation des ressources, ainsi qu'à la qualité de vie et de l'environnement. »

L'orientation sociale comprend cinq objectifs, soit :

- Garantir l'accessibilité pour tous à la nature;
- Développer une meilleure compréhension collective des enjeux environnementaux;
- Renforcer la sensibilisation et l'éducation sur la gestion responsable des matières résiduelles;
- Encourager et développer une mobilité active, durable et inclusive en ville;
- Augmenter la qualité et la diversité des aménagements urbains.

3.1 Garantir l'accessibilité pour tous à la nature

Garantir l'accessibilité pour tous à la nature permet de s'assurer que chaque personne, peu importe sa situation, puisse profiter pleinement des espaces verts et naturels. En favorisant la proximité avec la nature et les aménagements inclusifs, la Ville réduit les obstacles vécus par divers groupes et facilite un accès équitable à la nature pour l'ensemble de la communauté.

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Nombre d'espaces verts et de parcs aménagés pour une accessibilité inclusive et universelle	1	3
Distance moyenne entre les habitations et l'espace vert le plus proche	210 mètres	210 mètres

ACTIONS
Inclure des critères d'accessibilité universelle dans les devis techniques des projets d'aménagement des espaces verts
Aménager de nouveaux espaces verts
Intégrer du mobilier inclusif dans les parcs
Aménager des sentiers accessibles universellement dans les espaces verts
Analyser la proximité avec la nature en s'inspirant du concept 3-30-300 *

3.2 Développer une meilleure compréhension collective des enjeux environnementaux

Développer une meilleure compréhension collective des enjeux environnementaux permet de renforcer la capacité de la communauté à agir de manière éclairée et responsable. En soutenant l'éducation, la sensibilisation et le partage d'information, la Ville favorise une conscientisation sociale qui incite chacun à adopter, au quotidien, des gestes écoresponsables.

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Nombre d'activités éducatives portant sur l'environnement réalisées annuellement par la Ville	9	10
Nombre de publications portant sur une thématique environnementale publiées annuellement par la Ville	10	16

ACTIONS
Organiser des activités éducatives traitant de thématiques environnementales
Produire et diffuser un guide des pratiques écoresponsables pour la communauté
Publier des capsules traitant de thématiques environnementales sur les plateformes web et les réseaux sociaux de la Ville
Introduire des canaux d'informations, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sur l'environnement et l'écoresponsabilité à des endroits stratégiques sur le territoire *

3.3 Renforcer la sensibilisation et l'éducation sur la gestion responsable des matières résiduelles

Renforcer la sensibilisation et l'éducation sur la gestion responsable des matières résiduelles permet d'améliorer la compréhension des bons gestes en matière de réduction, de tri et de valorisation. Grâce à des outils simples, des activités adaptées et des actions de sensibilisation continues, la Ville soutient l'adoption par l'ensemble de la communauté de pratiques quotidiennes plus responsables.

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Nombre d'activités éducatives portant sur la gestion des matières résiduelles réalisées annuellement par la Ville	2	4
Nombre d'infrastructures communautaires et municipales équipées d'un système de tri à trois voies	5	6
Nombre de systèmes de tri à trois voies bénéficiant d'un affichage clair	0	6

ACTIONS
Organiser des activités éducatives traitant de la gestion responsable des matières résiduelles
Créer un répertoire de ressources pratiques et solutions locales pour la gestion des matières résiduelles encombrantes à l'intention de la communauté citoyenne et des ICI *
Aménager des systèmes de tri à trois voies dans des infrastructures communautaires
Solliciter du financement dans le cadre des programmes de subvention qui soutiennent la mise en place de projets municipaux pour la gestion durable des matières résiduelles

3.4 Encourager et développer une mobilité active, durable et inclusive sur le territoire

Encourager et développer une mobilité active, durable et inclusive permet de favoriser des déplacements sécuritaires, accessibles et moins polluants pour l'ensemble de la population. En offrant des activités de sensibilisation et des aménagements qui répondent aux besoins de tous, la Ville soutient l'adoption de modes de transport plus responsables et contribue à améliorer la qualité de vie urbaine.

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Kilomètres de voies cyclables ajoutés ou rénovés	0 mètre	300 mètres
Nombre d'actions de promotion de la mobilité active réalisées par la Ville	1	3
Nombres de projets de sécurisation des parcours actifs réalisés	3	6
Nombre de plans d'action pour la mobilité	0	1

ACTIONS
Postuler à des programmes de financement et certification pour l'aménagement d'infrastructures de transport actif
Réaliser une campagne de communication qui promeut la mobilité active
Produire et publier une carte des pistes cyclables et des voies piétonnières existantes et projetées *
Aménager de nouvelles pistes cyclables et piétonnes
Aménager les pistes cyclables et piétonnes afin qu'elles soient inclusives
Élaborer et adopter un plan de mobilité

3.5 Augmenter la qualité et la diversité des aménagements urbains

Augmenter la qualité et la diversité des aménagements urbains permet de créer des espaces mieux adaptés aux besoins variés de la population. En favorisant des environnements accueillants, fonctionnels et inclusifs, la Ville améliore l'expérience des usagers, soutient la vitalité des milieux de vie et encourage des usages plus diversifiés de l'espace public.

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Pourcentage des parcs comprenant trois types d'usages ² ou plus	37,5 %	100 %
Nombre d'îlots de fraîcheur aménagés sur le territoire	1	4

ACTIONS
Aménager de manière stratégique des îlots de fraîcheur sur le territoire *
Installer du nouveau mobilier urbain multifonctionnel
Réaliser une analyse des besoins et des intérêts quant au mobilier urbain et son usage

² Les types d'usages possibles sont, sans s'y limiter : récréatifs (ex. : aires de jeux pour enfants), sportifs (ex. : patinoire), sociaux (ex. : aire de rassemblement), écologiques (ex. : observation de la faune), culturels (ex. : spectacle en plein air), éducatifs (ex. : panneaux d'interprétation) et détente (ex. : bancs).

4. ORIENTATION ÉCONOMIQUE

« Une Ville qui soutient une économie de proximité dynamique, diversifiée et qui encourage des pratiques d'affaires écoresponsables. »

L'orientation économique comprend trois objectifs, soit :

- Soutenir les pratiques d'affaires écoresponsables, sociales et solidaires;
- Valoriser les dynamiques économiques locales;
- Renforcer l'attraction et la rétention d'entreprises ancrées dans les valeurs de durabilité.

4.1 Soutenir les pratiques d'affaires écoresponsables, sociales et solidaires

Soutenir les pratiques d'affaires écoresponsables, sociales et solidaires permet de promouvoir des modèles économiques qui contribuent positivement à la communauté. En offrant des outils, de l'accompagnement et une communication efficace, la Ville encourage les entreprises à intégrer des approches durables, à renforcer leur impact social et à participer activement à la transition écologique du territoire.

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Nombre de partenariats municipaux intégrant des pratiques d'affaires écoresponsables et sociales	3	4
Nombre d'outils de soutien aux pratiques d'affaires durables mis à disposition par la Ville	1	2

ACTIONS
Communiquer au grand public les pratiques d'affaires écoresponsables, sociales et solidaires des commerces locaux *
Fournir aux petites et moyennes entreprises (PME) un répertoire regroupant les ressources qui soutiennent les pratiques d'affaires écoresponsables
Promouvoir les fonds d'investissement dédiés aux entreprises sociales et solidaires de la MRC de Deux-Montagnes
Fournir aux entreprises des outils opérationnels pour déployer des démarches d'affaires écoresponsables

4.2 Valoriser les dynamiques économiques locales

Valoriser les dynamiques économiques locales permet de renforcer les circuits courts, de promouvoir l'achat local et de soutenir l'économie sociale, contribuant ainsi à un développement plus durable et ancré dans la communauté. En appuyant les acteurs économiques locaux et en sensibilisant les consommateurs, la Ville encourage des échanges économiques de proximité qui stimulent la vitalité locale.

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Nombre d'entreprises locales actives	125	125
Nombre d'initiatives économiques locales initiées ou coorganisées par la Ville	3	5

ACTIONS

Prioriser les entreprises locales et d'économie sociale dans les processus d'approvisionnement de la Ville *

Soutenir les circuits courts et l'achat local en produisant et en diffusant un registre des entreprises de proximité

Poursuivre le travail de la Commission de développement économique (1)

Mettre en place une campagne de sensibilisation visant à favoriser l'achat local et promouvoir les retombées positives

4.3 Renforcer l'attraction et la rétention d'entreprises ancrées dans les valeurs de durabilité

Renforcer l'attraction et la rétention d'entreprises ancrées dans les valeurs de durabilité permet de soutenir un développement économique aligné avec les objectifs environnementaux et sociaux du territoire. En reconnaissant les entreprises engagées, la Ville stimule l'innovation responsable, crée des retombées positives pour la communauté et consolide un tissu économique résilient et durable.

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Nombre de projets d'accueil ou d'implantation d'entreprises durables facilités par la Ville	0	1

ACTIONS

Organiser des journées de découverte des commerces locaux pour les faire connaître aux résidents et nouveaux arrivants *

Poursuivre le travail de la Commission de développement économique (2)

Reconnaître et appuyer les entreprises et les organismes qui réduisent leurs émissions ou adoptent des pratiques vertes

Promouvoir les services de soutiens et d'accompagnement

CONCLUSION

Avec cette démarche, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac réaffirme son engagement envers une transition écologique ambitieuse et porteuse de sens. En adoptant une vision à long terme, cohérente et partagée, elle choisit de transformer les défis environnementaux actuels en autant d'occasions de réinventer son avenir. Ce Plan de transition écologique témoigne d'une volonté collective : celle de préserver un territoire vivant, harmonieux et résilient pour la population d'aujourd'hui et de demain.

Cette transition s'appuie sur la participation de toutes et tous, ainsi que sur une gouvernance rigoureuse qui assurera la cohérence des actions menées. Elle encourage l'adoption de meilleures pratiques en matière de durabilité et renforce l'exemplarité de l'administration municipale. Ensemble, ces efforts soutiennent une réduction de l'empreinte environnementale, la promotion de l'équité sociale et le développement d'une économie résiliente.

Évolutif, le Plan accompagnera la Ville au fil des enjeux émergents et des opportunités nouvelles, en demeurant fidèle à la vision et aux orientations qui l'ont façonné. Un suivi rigoureux sera assuré par la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, permettant de mesurer les progrès accomplis et de poursuivre, avec transparence, cette transition collective. Par cette initiative, Sainte-Marthe-sur-le-Lac se positionne comme un moteur de changement positif, inspirant sa communauté à avancer ensemble vers un avenir plus durable et plus harmonieux.

Restez à l'affût : le chemin déjà parcouru ne sera que le début d'une transformation bien plus vaste !

RÉFÉRENCES

Chemins de Transition. (2022). *Qu'entend-on par transition?* <https://cheminsdetransition.org/transition/>

IdeaScale. (2024). *Qu'est-ce qu'un gouvernement participatif ? Définition, modèle, importance et exemples.* https://ideascale.com/fr/blogues/quest-ce-que-le-gouvernement-participatif/#toc_Questce_quun_gouvernement_participatif

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (2026). *Écoresponsabilité.* https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/cadre_gestion.htm

Office québécois de la langue française. (2026). *La Vitrine linguistique.* <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca>



Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac